

Servitudes d'Utilité Publique

- AC1 – Périmètre de protection des monuments historiques inscrits et classés – Code du patrimoine : articles L621-1 à L621-29 et L621-30 à L621-32
- I1 – Servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel – code de l'environnement : chapitre V du titre V et du livre V
- I4 - Servitudes d'ancrage, de surplomb, d'appui et d'ébranchage ou d'abattage d'arbres au voisinage d'une ligne électrique aérienne RTE de tension inférieure à 130 kV – Code de l'énergie – article L 323-10
- I4 - Servitude d'ancrage, de surplomb, d'appui et d'ébranchage ou d'abattage d'arbres au voisinage d'une ligne électrique aérienne ENEDIS de tension inférieure à 130 kV – Code de l'énergie – article L 323-10
- I4 - Servitude de passage d'un câble de distribution électrique enterré – Code de l'énergie – article L 323-10
- Int1 – Servitude autour des cimetières – code général des collectivités locales – art 2223-5
- T1 – Servitudes relatives aux chemins de fer – Code des transports – article L2231-1 et suivants – Loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer

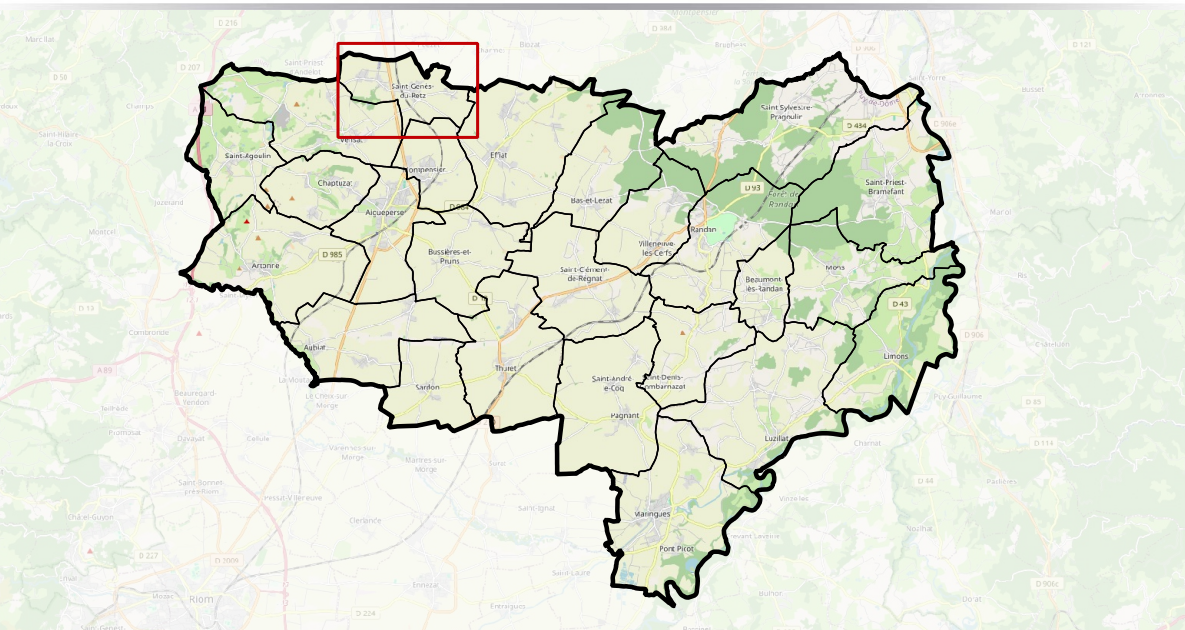


Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
valant PLH

6b

SAINT-GENES-DU-RETZ
Servitudes d'Utilité Publique

Planche globale - Echelle : 1/5000



PLU-H
Approbation par délibération du Conseil Communautaire le 20/01/2025

Référence : 50108



REALITES Urbanisme et Aménagement
34, Rue Georges Plasse - 42300 Roanne
Tél : 04 77 67 85 06 info@realites-be.fr
www.realites-be.fr



0 250 500 m

